



Conseil municipal

14 septembre 2026

Date de convocation : 09/09/2026

PV de présentation

ORDRE DU JOUR

I. Points à l'ordre du jour du conseil Municipal

- 1. Demande de subventions pour la remise en état du clocher de l'église**
- 2. Demande de soutien financier pour la réalisation d'actions exceptionnelles sur l'ENS de l'étang de Ry (SL086)**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BONNETAIN Franck
BREFFEILH Pascale
BRUN Olivier
GHILARDI Laura
GHILARDI Laurent
IACCONI Alexandre
LIOBARD Joëlle

LIOBARD Véronique
MAURIN Luc
PRAT MAURIN Christèle
RABEYRIN Gilles
ROLLER Yvon
TRILLAUD Pascale

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

GOZZO Marie-Pierre	A donné pouvoir à	LIOBARD Joëlle
BAUDRILLON Rachel	A donné pouvoir à	BONNETAIN Franck

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

SANS OBJET

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. ***Monsieur Yvon ROLLER*** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2026

1^{er} Objet : Demande de subventions pour la remise en état du clocher de l'église

Suite au décèlement d'une pierre tombée du clocher — heureusement retenue par le balcon — la commune a sollicité un cabinet d'architecte afin de réaliser un état des lieux complet de l'église Saint-Jean-Baptiste et d'établir une prévision de travaux.

En début d'année 2025, dans l'attente de ce diagnostic, une intervention provisoire de sécurisation a été réalisée, consistant en la pose d'un câble de maintien autour du clocher.

Le cabinet d'architecte PICHAT, architecte du patrimoine, a engagé un diagnostic approfondi. Celui-ci a conduit à l'élaboration d'un programme global de restauration.

Malgré les mesures de consolidation déjà réalisées, la situation du clocher demeure préoccupante. Plusieurs joints entre les pierres sont aujourd'hui fortement dégradés et présentent un risque de chute qui persiste, notamment au niveau de la corniche.

Au regard des conclusions de l'étude réalisée, le montant des travaux nécessaires à la sécurisation et à la restauration du clocher s'élève à **172 000 € HT** (dont 20 000 € HT concernant le maître d'œuvre et l'économiste) soit **204 600 € TTC**. Afin de tenir compte des contraintes financières de la commune, nous avons veillé à ne retenir, dans cette tranche, que les interventions strictement nécessaires à la sécurité de l'édifice et des personnes.

Cette opération constitue une tranche complémentaire à celle relative aux désordres constatés sur la toiture et s'inscrit dans une démarche globale de sauvegarde de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Plan de financement proposé

La commune sollicite les partenaires suivants :

- **Aide Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (18,09 %) : 31 108 €**
Cela solde le Fond de concours mis à disposition par la communauté de Commune des Balcons du Dauphiné
- **D'autres aides seront demandées au Département, la Région, la Drac dans l'objectif d'avoir un reste à charge pour la commune de 68 800 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux de remise en état du clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste, pour un montant de **206 400 € TTC**, sur la base de l'estimation du Cabinet PICHAT
- **Autorise** Mme la Maire à solliciter la subvention suivante de **31 108 €** auprès de la **Communauté de communes des Balcons du Dauphiné**.
Les autres demandes de subventions seront soumises ultérieurement.
- **Autorise** Mme la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil charge Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire retrace l'historique des travaux de l'église à réaliser et déjà réalisés. Elle rappelle qu'en juillet dernier le conseil a déjà délibéré pour demander des subventions pour la toiture, et présente le cahier des charges concernant la restauration du clocher.

« Cette opération constitue une tranche complémentaire à celle relative aux désordres constatés sur la toiture et s'inscrit dans une démarche globale de sauvegarde de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Le montant des travaux s'élève à 152 000,00 € HT, auquel il faut rajouter la maîtrise d'œuvre et l'économiste d'un montant de 20 000,00 € HT.

La commune sollicite l'aide de la communauté de communes pour 31 108,00 €, ce qui soldera le Fond de Concours qui est mis à notre disposition.

D'autres aides seront demandées au Département, à la Région et à la DRAC, dans l'objectif d'avoir un reste à charge pour la commune de 68 800,00 € TTC »

Monsieur ROLLER précise que ces autres demandes seront faites plus tard car le délai de dépôt de dossier est dépassé. Toutes les subventions, si accord, seront perçues en 2027 et ce n'est qu'après que les travaux pourront débuter.

Il n'y a pas de questions, Madame la Maire demande au conseil de procéder au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

2^{ème} objet : Demande de soutien financier pour la réalisation d'actions exceptionnelles sur l'ENS étang de Ry (SL086)

Madame la Maire rappelle la délibération du 11 novembre 2023 adressée au Conseil départemental de l'Isère pour l'inscription du site de l'étang de Ry au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 30 janvier 2004.

Madame la Maire donne lecture du projet des opérations de sécurisation sur l'ENS de l'étang de Ry.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Sollicite une subvention du Conseil départemental pour la réalisation de travaux sur l'Espace Naturel Sensible de l'étang de Ry tel que précisé sur le devis de l'entreprise SARTEL :
 - Entretien du parc ENS étang de Ry : **1 356,00 € HT**
 - Elagage de sécurisation le long de la RD52 vers l'étang de Ry : **2 100,00 € HT**
 - planning de réalisation
 - plan de financement
- Charge Madame la Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.
- Demande au Conseil départemental le démarrage des travaux de manière anticipée.
- Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame la Maire présente le devis de l'entreprise SARTEL concernant la sécurisation des parcs de l'ENS étang de Ry, ainsi que de la voirie attenante qui nécessite la gestion de la Chalarose (champignon) sur les frênes situés à gauche dans la descente sur Crémieu, tout de suite après la digue. Ces arbres doivent être coupés.

Le chiffrage est le suivant :

- *Entretien du parc ENS étang de Ry pour 1 356,00 € HT*
- *Elagage de sécurisation le long de la RD52 pour 2 100 ,00 €*

Elle précise sa volonté de demander au Conseil Départemental le démarrage des travaux de manière anticipée.

Le conseil procède au vote :

Pour : *14*

Contre : *0*

Abstentions : *1 (Olivier BRUN)*

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : *Le lundi 12 octobre à 20h00*

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à ***20h20.***

La Maire, Pascale BREFFEILH

Le secrétaire de séance, Yvon ROLLER



